

## **3<sup>e</sup> jour de grève des aides-soignant-e-s HUG**

**Lundi 31 octobre 2011**

### **Poursuivre la mobilisation !**

En attendant que le Conseil d'Etat fasse part de sa décision sur les revendications des aides-soignant-e-s, nous devons continuer de lui montrer notre détermination. Il faut pour cela se retrouver le plus nombreux-euses possible lundi 31 octobre à 7h00.

**L'Auditoire des policliniques de médecine - Cantonal, Bâtiment de base, 1<sup>er</sup> étage - est le lieu de rassemblement des grévistes (assemblées, pauses café, panneaux d'information, expo photos, etc.)**

#### **Lundi 31 octobre :**

- **7h00** : Rendez-vous au piquet de grève - hall principal du Cantonal.
- **10h00** : Auditoire policlinique : rassemblement pour une action surprise.
- **12h00** : Repas.
- **14h00** : Auditoire policlinique : assemblée générale sur les suites du mouvement.

#### **Mardi 1<sup>er</sup> novembre :**

- **7h00** : Rendez-vous au piquet de grève - hall principal du Cantonal.
- **9h00** : Auditoire policlinique : café, thé, discussion et organisation de la journée.
- **15h00** : Rassemblement sur l'esplanade et départ à 16h00 de la manifestation jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.

#### **Mercredi 2 novembre :**

- **7h00** : Rendez-vous au piquet de grève - hall principal du Cantonal.
- **9h00** : Auditoire policlinique : café, thé, organisation de la journée.
- **14h00**: Assemblée générale - Auditoire policlinique : la position du Conseil d'Etat sera discutée et l'Assemblée se déterminera sur les suites.

### **Droit de grève et service minimum**

Vous êtes libre de faire la grève. Ne vous laissez pas intimider car c'est un droit fondamental. Il n'y a pas de service minimum légal. L'organisation d'un service minimum est de la seule responsabilité de l'employeur HUG. Annoncez-vous en grève et exprimez clairement à votre hiérarchie que lors de la grève, elle ne peut pas compter sur vous. Par contre, nous ne cherchons évidemment pas à entraver la sécurité des soins. Les HUG n'auront pas de problème pour assurer un service minimum acceptable, d'autant plus si les infirmier-ère-s manifestent leur solidarité en assumant certaines tâches de nursing. Et s'il devait y avoir le moindre problème, dans tel ou tel service, les HUG doivent contacter les syndicats qui discuteront avec les grévistes des mesures à prendre.

**N.B : les formulaires de grève n'ont pas besoin d'être remplis avant la fin du mouvement !**

**Encore plus nombreuses le 31 octobre**

**Rejoignez-nous !**